

Département
du Doubs

N° 142/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

Objet de la délibération :

**Fixation des ratios
d'avancement de grade**

Nombre de membres

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	65
- Absents :	
· Dont suppléés :	6
· Dont représentés :	6
· Excusés :	6
· Non excusés :	16
- Votants :	76*

***Mme Leblanc-Vichard a quitté
la séance à 21h15**

Résultat du vote

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le dix-sept septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamila à M. Chabod Gérard, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Suppléé(e)s Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchard Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Sauget Denis

Excusé(e) Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre.

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillenot Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

A l'unanimité, sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide de fixer un taux de 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour les grades ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-142-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2018
Affichage : 15/01/2018

Grades d'accès	Ratios (en %)
Attaché hors classe	100
Attaché Principal	100
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	100
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	100
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	100
Ingénieur hors classe	100
Ingénieur principal	100
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	100
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	100
Agent de maîtrise Principal	100
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	100
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	100
Conseiller des APS Principal	100
Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe	100
Educateur des APS Principal 2 ^{ème} classe	100
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	100
Animateur Principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	100

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-142-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2018
Affichage : 15/01/2018

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

